Burton Pynsent - Curry Rivel, Somerset.

Patrimoine · Royaume-Uni

Coordonnées GPS	51.02334, -2.88962
Altitude	68 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Piste de Curry Rivel 1,2 km, direction S · spot 25 m plus haut
Référence du spot	298175



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:55	07:31	16:22	16:58	8 h 50	07:31–08:25 · 15:28–16:22
Mer. 18 nov.	06:56	07:33	16:21	16:57	8 h 47	07:33–08:27 · 15:27–16:21
Jeu. 19 nov.	06:58	07:35	16:19	16:56	8 h 44	07:35–08:29 · 15:25–16:19

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Piste de Curry Rivel	Aérodrome	1,2 km, direction S	43 m
Merryfield RNAS Air Base	Aérodrome	7,5 km, direction SO	46 m
Piste de Langport	Aérodrome	7,6 km, direction NE	96 m
Piste de Middlegate Farm	Aérodrome	7,8 km, direction NE	55 m

Description

The 140 feet (43 m) Burton Pynsent Monument on Troy Hill at Burton Pynsent, within the parish of Curry Rivel, Somerset, England, was built in 1767 and has been designated as a Grade I listed building.[1] Alternative names for the tower, which stands on Troy Hill, a spur of high ground about 700 m north-east of Burton Pynsent House, include the Curry Rivel Column, Pynsent Column, Pynsent Steeple or Cider Monument.[2] The monument, which is clad in Portland Stone, was designed by Capability Brown and built by Philip Pear,[3] at a cost of £2,000,[4] for William Pitt as a monument to Sir William Pynsent,[5] of the Pynsent Baronets. Pynsent was grateful to Pitt for opposing a ten shilling tax on a hogshead of cider (1763 Cider Bill), which would have affected his business, so on his death he left his entire estate to Pitt.[6][7] Pitt then used some of the income from the estate (£3000 per …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=298175

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=51.02334&lon=-2.88962
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.